



## AVIS PUBLIC

### Publication du règlement 20-1071

**Modifiant le Règlement d'emprunt 18-996 visant l'ajout de travaux pour la mise aux normes des barrages Ouareau 1 et 2 (X0004341 et X0007969) pour un montant de 113 000 \$ réparti sur une période de 10 ans**

---

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 14 septembre 2020 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance,
- que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé ce règlement le 15 décembre 2020
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 17 décembre 2020.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Donné à Saint-Donat, ce 17 décembre 2020.

---

Matthieu Renaud  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Matthieu Renaud directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 17 décembre 2020, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 17 décembre 2020.

---

Matthieu Renaud  
Directeur général et secrétaire-trésorier